

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS DELIBERATION

Séance du 1 mars 2022

N° 2022_DLB021

Élu rapporteur : Denis THURIOT

Direction/service : DEPU

Nom : Véronique BORDIER

Le 1 mars 2022, à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nevers, légalement convoqué le 23 février 2022 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la **présidence de** Denis THURIOT, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2121-7 à L 2121-34).

Nombre de conseillers : 39

Présents (34):

M. Denis THURIOT, Mme Céline MORINI, M. Michel SUET, Mme Amandine BOUJLILAT, M. Philippe CORDIER, Mme Cécile DAMERON, M. Yannick CHARTIER, Mme Corinne MANGEL, M. Mahamadou SANGARE, Mme Anne WOZNIK, M. Sophian SAOULI, Mme Pierrette CONCILE, Mme Françoise HERVET, M. Hervé BARSSE, Mme Muriel MARTY, M. Bertrand COUTURIER, M. Claude LORON, M. Martine MAZOYER, M. Walid GHESSAB, Mme Marylène ROCHER, M. Daniel DEVOISE, Mme Christine KRONENBERG, M. Guillaume LARGERON, Mme Iris GALLOIS, M. Basile KHOURI, Mme Myrienne BERTRAND, M. Jean-Luc DECHAUFFOUR, M. François DIOT, Mme Rose-Marie GERBE, M. Vincent MOREL, Mme Sylvie DUPART-MUZERELLE, Mme Emilie CHAMOIX, M. Damien BAUDRY, Mme Florence VARD

Effectif légal : 39

Procurations (5):

M. Guy GRAFEUILLE a donné pouvoir à Mme Françoise HERVET, M. Laurent POMMIER a donné pouvoir à Mme Cécile DAMERON, Mme Isabelle KOZMIN a donné pouvoir à M. Denis THURIOT, Mme Chrystel PITOUN a donné pouvoir à M. Daniel DEVOISE, Mme Nathalie CHARVY a donné pouvoir à Mme Sylvie DUPART-MUZERELLE

Secrétaires de séance : Michel SUET, Rose-Marie GERBE

VENTE DE LA PARCELLE PRIVÉE ZA19 SERMOISE SUR LOIRE

Exposé,

La ville de Nevers est propriétaire de la parcelle privée ZA19 située sur le territoire de la commune de Sermoise sur Loire.

La Direction Départementale des Territoires de la Nièvre souhaite acquérir cette parcelle d'une surface de 11 291 m².

Le Directeur Départemental des Finances Publiques nous a transmis l'avis du domaine sur la valeur vénale en date du 31 mai 2021 : l'estimation est de 11 200 €.

En conséquence je vous propose de bien vouloir :

- Accepter la vente de cette parcelle au prix de 11 200€,
- De m'autoriser à signer tous les actes à venir.

Envoyé en préfecture le 03/03/2022

Reçu en préfecture le 03/03/2022

Affiché le



ID : 058-215801945-20220301-2022_DLB021-DE

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022, opération 1304, nature 024.

A reçu un avis favorable en Commission 1 du 21/02/2022

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 39 voix pour,

Adopte à l'unanimité.

Fait à Nevers, le 1 mars 2022.

Le Maire

Denis THURIOT

Le Maire

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par voie postale 22, Rue d'Assas – 21000 DIJON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.